

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que le Rallye des Gazelles fêtera ses 25 ans en 2015, il se déroulera du 25 mars au 2 avril au Maroc.

Il expose que la commune a été sollicitée par l'association pour le financement d'une partie des frais exposés par celle-ci dans le cadre de sa participation à l'édition 2015 du Rallye des Gazelles.

Il s'agit du seul rallye certifié ISO 14001 de Management Environnemental : 2 500 km uniquement en hors-pistes, avec une navigation sans GPS, l'orientation se fait uniquement avec une boussole et une carte.

**N° 2015/060**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « TEAM EVASION OFF ROAD »  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RALLYE DES GAZELLES 2015**

CM DU 02/04/2015

N° 2015/060

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « TEAM EVASION OFF ROAD »  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RALLYE DES GAZELLES 2015**

Le parcours doit être réalisé en pointant des contrôles de passage en un minimum de kilomètres et non pas en un minimum de temps. Le Rallye des Gazelles compense toutes ses émissions de CO2 auprès de l'association de Yann Arthus Bertrand Action carbone qui permet de financer des projets de développement durable,

Il s'agit également d'un rallye solidaire, un véritable engagement humanitaire et social. Le rallye a créé sa propre association caritative, « Cœur de Gazelles », dont l'objectif est de soutenir la population locale : aide à l'enfance, soins médicaux, examen ophtalmologique, scolarisation, réinsertion professionnelle...

Compte tenu de la couverture médiatique de cette action, la commune est intéressée par les retombées en termes de communication que peut apporter l'association du nom de la commune à cet évènement, notamment en raison des valeurs qu'il véhicule.

La Commune participera aux frais d'équipement à hauteur de 4 000 € TTC en octroyant une subvention exceptionnelle à l'association « TEAM EVASION OFF ROAD » correspondant à la réalisation et la pose du logo de la commune sur le véhicule.

Dans ce cadre, une convention de partenariat financier entre les deux parties fixe les engagements réciproques de la commune et de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association « TEAM EVASION OFF ROAD »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du Rallye des Gazelles 2015 de l'équipage de l'association « TEAM EVASION OFF ROAD », composé de Peggy KANBELLE et Nicole ARFEUILLERE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE**  
- 27 POUR – 6 CONTRE (Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR - Carole RUIZ – Malika OUAREZKI).

Le Maire,  
  
Marc Etienne LANSADE

